L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 17 SEPTEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

MME E. BUREAU, modiste fashionable (Paris Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 196 rue du Canal. 1 sept—3m

DEMANDES.

UNE bonne cuisinière pour une petite famille. S'adresser chez Mme E Bureau, 196 rue Canal. 27 sept—1f

UNE cuisinière de premier ordre pour une petite famille. Doit coucher sur les lieux. S. Escoffier, coin Marais et Columbus. 10 sept—1f

A LOUER.

A LOUER.—Le 1er étage, 66 rue Chartres. 25 août—1f

A VENDRE.

POUR cause de maladie, bonne grocerie et bar faisant de bonnes affaires. S'adresser coin Bourbon et Villere de 11 heures a. m. à 2 p. m. 15 sept—15, 17, 19

A VENDRE.—Une vacherie comprenant sept vaches, un cheval, un wagon et tout ce qu'il faut pour l'exploiter. Pour informations, s'adresser à Mme Ed. Prat, rue Bartholomew, entre Moralès et Urquhart. 4 août—

SI votre pharmacien ne tient pas de Chloro-Naphtoleum, vous le trouverez au bureau principal, 38 Decatur, coin Decatur. 7 juillet—3m

PAR LE CONSTABLE.

Louis Pujol et als vs Charles Olivier.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans, No 12,483.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E J. Bermudez, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans et agissant comme juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, sur le Bayou [illegible] en face du "Foot Bridge," près du Southern [illegible], dans le deuxième district de cette ville, le VENDREDI, 27ème jour de septembre 1889, à 9 1/2 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir: Un coquil et une paire de rames. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée. Conditions—Comptant, sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 sept—14 19 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de J. C. E. Bergen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 27,662—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mary Bent, veuve de J. C. E. Bergen, tutrice et comme telle administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 sept—17 22 26

Succession de Veuve Benjamin Borne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,275—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Félix Borne, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 sept—17 22 26

Succession d'Alexandre Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,744—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jos Levy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 sept—15 20 24

Succession de Ernest Emile Joubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,191—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdalena Joubert, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15sept—15 20 24

Succession de Rosario Muntalbano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,838 — Division D — Attendu que Owen Reidy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rosario Muntalbano, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 sept—13 18 22

Succession de John Leonard Bocy et de sa première femme Yetta Ositzé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,834—Division D.—Attendu que Mme Wilhelmina Bocy, veuve de Henry Esdorn a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de John Leonard Bocy et de Yetta Ositzé, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 sept—13,18,22

Succession de Caspar Wild.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 27,832.—Division E. — Attendu que Mme Veuve Elizabeth Wild, veuve de Caspar Wild, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Caspar Wild, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Heinrich W. Kuleper vs leurs créanciers.—No 26,644—Division E—Ouvre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Heinrich W. Kuleper soit tenue pardevant Benj. F. Choate, notaire public en cette ville, le 26 septembre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de voter sur la possibilité de lui donner une décharge des dettes portées sur son bilan.
Nlle-Orléans, 14 septembre 1889.
Signé: FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de cette Cour, Division E, maintenant absent par congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15sept—3f en 26

Rudolph Langermann vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,663—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Rudolph Langermann, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 sept—14 19 23

Anthony Schneider vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,736—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Eugene S. Rocma, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 sept—13 17 21

Octome Manufacturing Company of Europe Receiver and assorted Liquors en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,346—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par C. A. Lex, J. Tusk. Tudury et Peter Tudury, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4sept—9 11 15

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division E—[illegible]

[illegible]
FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 août—3f en 14 sept

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G.T. Beauregard
J.A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1	Lot de..	100,000,....	100,000
1	Lot de..	50,000,.....	50,000
1	Lot de..	25,000,.....	25,000
2	Lots de..	10,000,.....	20,000
5	Lots de..	5,000,......	25,000
25	Lots de..	1,000,......	25,000
100	Lots de..	500,......	50,000
200	Lots de..	300,......	60,000
500	Lots de..	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...$500, soit......	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit.........	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à.....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. [illegible]

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. [illegible]

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

[illegible]

L'ABEILLE — DE LA — Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an......................	$12 00
Six mois..................	6 00
Trois mois................	3 00
Un mois...................	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an......................	$3 00
Six mois..................	1 50
Quatre mois..............	1 00
Un mois...................	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin maritime.

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier.

Un Bulletin Commercial.

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 CHARTRES.....73

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

[illegible] l'année finissant le 31 Décembre 1888.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie..............	$[illegible]
Sur les risques de rivière..............	[illegible]
Sur les risques de mer..................	[illegible]
	$[illegible]
A ajouter: Primes non acquises de 1887......	[illegible] 75
Total des primes....................	$[illegible]
A déduire: Intérêt et profits et pertes.......	[illegible]
Revenu total........................	$[illegible]
Débours: Pertes payées (risques d'incendie)...	$[illegible]
Sur risques de rivière...	[illegible]
Sur risques maritimes...	[illegible] 77
Total pertes payées........	$[illegible]
Primes remboursées, Commissions, Salaires, Taxes et licences...	[illegible]
Taxes, bureau local, Agences, salaires, Rentes, etc..............	27,944 00
Total des débours....................	$[illegible]
Surplus............................	$154,473 86

Distribué comme suit:

Réserve pour risques non expirés.	$[illegible]
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées.................	37,500 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés................	1,[illegible]
Profits et pertes........	[illegible]
	$154,473 86

ACTIF

A la valeur du marché:	
Argent en banque..........	$[illegible]
Argent en bureau..........	[illegible]
$[illegible] coupons bons des Etats-Unis, à pour cent.........	31,625 00
$[illegible] bons consolidés de la Nlle-Orléans.............	132,000 00
$[illegible] bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans....	131,300 00
$[illegible] bons de la Louisiane à [illegible] pour cent.......	36,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)...	24,000 00
Une action du N. O. Produce Exchange..................	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange....................	170 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.............	50 00
[illegible] actions de la N. O. Warehouse Co	[illegible]
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters..........	150 00
Primes en cours de perception..	50,750 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.....................	2,000 00
	$[illegible]

PASSIF.

Capital-actions..............	$300,000 00
Fonds de réserve.............	[illegible]
Dividendes non réclamés.......	[illegible]
Réserve pour risques non expirés	100,[illegible]
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées.............	37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888..................	1,000 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)............	38,530 96
	$[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par la présente, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé) JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, J. G. HENRY, JOHN J. WOODWARD, MORRIS SCHWARABACHER

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires par demande l'intérêt [illegible] un dividende de QUATRE POUR CENT sur le capital et de porter la somme de $15,360 14 au crédit du Fonds de Réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	P. O. Ernst,
D. [illegible],	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
E. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph David,	E. Beltran,
D. A. S. Vaught,	E. E. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gasquet,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barker.

Ernest Miltenberger.
17 janv—1m

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:	
Sur risques d'incendie.........	$158,985 75
Sur risques maritimes.........	3,947 06
Sur risques de rivière.........	6,628 62
Total des primes.	$165,557 43
Moins—Primes non acquises....	49,693
Primes nettes acquises au 31 mai 1889......	$115,864 43
Pertes payées:	
Sur risques de feu...	40,342 32
Sur risques maritimes	1,507 33
Sur risques de rivière...	2,847 96
Taxes et dépenses, moins intérêt........	22,707 36
Réassurance et pertes remboursées...	30,860 46
	$1,745 29
Profits..........	$87,116 14
La Compagnie possède l'actif suivant:	
Propriétés foncières.	$[illegible]1,692 30
Actions de banques et de chemins de fer.........	30,443 55
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres......	77,343 62
Billets recevables..	51,434 76
Primes en cours de collection........	13,128 32
Certificats 5 0/0 de la ville.....	30,307 50
Billets hypothécaires en jugement.....	4,225 00
Argent en banque...	19,908 46
	$[illegible] 11

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et correcte des livres de la compagnie.
Signé F. POURCY, Président.
JULES MONTBRUN, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 22me jour de juin 1889.
JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	Jos. A. Shakspeare,
[illegible]	[illegible]
Paul Conrad,	Allen Mallalieu,
Amédée Hopkins,	Jos. E. Lochesle,
[illegible]	[illegible]

U. Bonnabel.

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL — DE LA —

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la fermeture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes....	$3,[illegible]
Bons des Etats-Unis, valeur au pair........	50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane à prime, cours du marché............	[illegible]
Actions et autres effets..	[illegible]
Actions de banques et autres propriétés.........	112,450 [illegible]
Trésorier des Etats-Unis...	22,250 00
Change américain...	212,617 42
Argent (comptant)...	1,[illegible]
Clearing House...	445,845 15
	1,712,[illegible] 15
Total.....	$[illegible]

PASSIF.

Capital-actions...	$[illegible]
Fonds de surplus...	[illegible]
	650,000 00
Profits nets non divisés (sujets aux dividendes)...	[illegible]
Circulation...	[illegible]
Dépôts...	[illegible]
Dividendes non payés...	[illegible]
	$[illegible]

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, [illegible]

S. H. WALMSLEY, Président.
S. LURIA, Vice-Président.
LOUIS F. JAMIN, Caissier.
6jan—3f

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications [illegible] d'outre-mer. [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. H. Lecorey vs Mary A. Hubbard, veuve Louis Cortier.

(No 1440 du Docket de l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, maintenant assignée à la

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1440.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus à J. S. Alcée Gauthreaux, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, et par le dit ex-shérif à Octave Dufly, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, [illegible] l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant le No 1440 du docket de la dite Cour Civile de District, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No vingt-six, borné par les rues Canal, Jackson, Basin et Prieur, et mesurant en mesure américaine, environ vingt et un pieds de face à la rue Canal, sur cent neuf pieds de profondeur, étant une partie du lot No douze et contigu au lot No 11; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages à simple corps de logis connue comme le No 278.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17,24—oct 1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. B. Dombrun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,580.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St-Anne, Dumaine, Prieur et l'avenue Hagan, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant comme suit: trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent soixante-sept pieds deux pouces et quatre lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 sept—16 29 26—7 14 19 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Marie F. Schumert, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,788—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, St-Pierre et Bourbon, mesurant en mesure américaine, quarante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Toulouse, sur cent quatre pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur, ensemble avec trente-trois actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées et portant contre la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur prendra comptant la somme de [illegible] piastres, avec dix pour cent d'intérêt sur la somme, à partir du premier mai 1877 jusqu'à paiement, et une autre somme de deux mille cinq cent cinq piastres, avec intérêt sur la dite somme, comme suit, à savoir: avec huit pour cent d'intérêt par an sur $66 36 à partir du 1er décembre 1876, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $291 50, sur cette dernière somme à partir du 1er décembre 1877, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $281 00 à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284.00, à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1888, ensemble avec les frais et les charges du procès et de vente et les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur de plus assumera le montant de la dette hypothécaire de fonds qui n'est pas échu de la dite propriété en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de dix mille cinq cent quatre-vingts piastres et assumera en outre toutes les obligations d'un actionnaire de la dite Banque des Citoyens conformément à sa charte et ses lois, et la balance du prix d'adjudication s'il y en a, devra être payée comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Livres de droit. Livres de droit. Livres de droit, etc.

Vente du shérif d'une grande librairie de livres de droit de valeur—Jeux d'encyclopédies, dictionnaires, ouvrages historiques et autres nombreux volumes d'ouvrages bien choisis sur divers sujets—Aussi un grand lot de meubles de bureau de prix, bibliothèques et un coffre-fort.

Le tout en bon état.

Dans l'affaire de la Veuve Lucie P. Bernardy vs. Alphonse Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,741—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 septembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, sur les lieux et après désignés, le MARDI, 17 septembre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme le "Bureau Dundore," Nos 33 et 35 rue Carondelet, au bureau No 3, anciennement occupé par le défendeur.

Tout le contenu du dit bureau, comprenant des meubles de bureau, livres, coffre-fort, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 sept—7,11,14,17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Buck et als vs. Mme Jeannette Seligmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,711—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, enfin tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 289, borné par les rues Perdido, Gravier, Dryades et Baronne, désigné par le No 6 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, ancien notaire de cette ville, le 30 novembre 1839, et mesurant, en pied américain, trente-un [31] pieds onze [11] pouces et cinq [5] lignes de façade rue Perdido, sur une profondeur, lignes parallèles, de cent-dix-sept [117] pieds dix [10] pouces et six [6] lignes.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—L'acquéreur devra payer comptant une somme suffisante à solder la réclamation des demandeurs, c'est-à-dire: la somme de cinq cents dollars [$500] avec 8 pour cent d'intérêt par an depuis le 14 juillet 1888 jusqu'à paiement; cinq dollars [$5], frais de copie de l'acte hypothécaire; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la somme collective du principal et de l'intérêt ci-dessus mentionnés; les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera proportionnellement au montant de son enchère, le paiement de deux billets à recevoir, chacun pour la somme de douze cent cinquante dollars [$1250], datés du 14 juillet 1888, et payables respectivement deux et trois ans après leurs dates; aussi garantis par une hypothèque sur la propriété précédemment décrite.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens Bank of Louisiana vs Théodore Thompson Rennels et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,687—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Chartres, [illegible] Condé, Ursulines, Royale et St-Philippe, dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro trois sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 22 janvier 1845 déposé à l'étude de L. Hermann, ancien notaire; le dit lot mesure, à la façon américaine, suivant le dit plan trente-huit pieds, huit pouces, cinq lignes de face sur la rue Ursulines par cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté de la rue Condé ou Chartres, par les héritiers [illegible] et ayant appartenu à MM. A. Brugier et J. B. Dufossat, dans le fond par le lot numéro deux et sur le côté vers la rue Royale par la propriété de J. Gleises. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et portant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions. — L'acquéreur paiera comptant la somme de [illegible] piastres avec huit pour cent d'intérêt depuis le 1er janvier 1888 jusqu'à parfait paiement, et en outre la somme de douze cent quatre vingts piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 [illegible] à partir du 1er décembre [illegible], et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 [illegible] à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160, à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 à partir du 1er décembre 1888, [illegible] jusqu'à parfait paiement, [illegible] tous les frais et les charges du procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété. L'acquéreur de plus assumera le montant de la dette hypothécaire du fonds, non encore due, [illegible] en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de cinq mille neuf cent vingt piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire à la Banque des Citoyens de la Louisiane, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, à payer comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 sept—26 27—3 10 17 21 sept.

N[illegible] [illegible] Un [illegible] Guillaume [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. B. Dombrun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,580.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Prieur et l'avenue Hagan, désignés par les numéros treize et quatorze, et mesurant comme suit: Trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent soixante-sept pieds deux pouces et soixante-quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1 8 15 19.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Margaret McAuley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,780.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Cie.—Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent en congé, signé le 13 septembre 1889, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le lot No 25, dans l'îlet borné par les rues St-André, Josephine, Camp et Chestnut, d'après un plan, No 18, dressé par W. T. Thompson, voyer, le 13 avril 1847, mesurant 32 pieds 1 6-10 lignes de face à la rue St-André, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec billets de l'acquéreur, garantis par lien d'hypothèque et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection des dits billets; les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur ou aux détenteurs des dits billets. L'acquéreur prenant les taxes dues et exigibles en 1889 en acompte du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant J. M. Woltham, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Confiserie, Boulangerie et meubles de ménage.

Succession de Peter Schneller.

No 27,686—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau No 5 rue Carondelet. — LUNDI, 23 septembre 1889, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, arrêt daté du 9 septembre 1889 et rendu dans la susdite succession, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, No 331 rue Magazine, entre Ste-Marie et Félicité, le contenu de la confiserie et de la boulangerie ainsi que les meubles de ménage, consistant de comptoirs, la devanture, balances, vitrines, miroirs, faïence, verrerie étagères, ustensiles de boulanger, meubles de chambre à coucher, etc.; pour en avoir une description détaillée, voir l'inventaire déposé au bureau de l'encanteur.
Conditions—Comptant avant livraison.
11 sept—11 14 21 23

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MOULIN A RIZ DE VALEUR Dans le Deuxième District de cette ville, connu comme le "Crescent City Rice Mill".

Dans l'affaire de Angelo Socola vs. Marie Madeleine Carré, veuve de James J. Reiss, et als, pour un partage et décréant la raison sociale commerciale qui existait auparavant entre le dit Angelo Socola et feu Jas J. Reiss sous la raison sociale de "Crescent City Rice Mill Co." qui doit être dissoute et qui est terminée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 27,669.

— A l'encan —

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 10 août 1889, et signé le 12 août 1889, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan toutes les pièces de terre de valeur ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Chartres, Victor et Sr. [illegible] d'après un plan dressé par A. Castaing, arpenteur civil, en date du 20 mars 1829, déposé dans l'étude de Félix De Armas, ex-notaire en cette ville, le 20ème jour d'avril 1829. Les dits deux terrains mesurent comme suit, savoir:

Le lot No 10, 26 pieds 9 pouces de face à la rue Toulouse, soixante-dix-neuf pieds [79] sur [illegible] en face de la rue Chartres, sur la ligne [illegible]; et vingt-six pieds [26] trois [3] pouces [illegible].

Le lot No 11 mesure vingt-six pieds [26] trois pouces [3] de face à la rue Toulouse, sur quatre vingts pieds [80] de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 10 ci-dessus, quatre-vingts pieds [80] sur la ligne qui le sépare du lot No 12 et vingt-six pieds [26] [illegible].

Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Chartres, Jefferson et Vieille-Levée, désigné par le No 16 sur un plan dressé par [illegible], le 19 mars 1847, déposé dans l'étude de Louis Hermann, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesure trente-quatre [34] pieds [7] pouces et [4] lignes rue Toulouse sur une profondeur de soixante-douze [72] pieds [8] pouces et deux [2] lignes sur la limite séparant du terrain No 15, soixante-et-onze [71] pieds de l'autre côté et trente-quatre [34] pieds sept [7] pouces et [4] lignes de largeur à l'arrière.

4° Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant, servitudes et tout ce qui en fait partie, dans le second district de cette ville, carré d'îlet No 26 borné par les rues Toulouse, Jefferson, Chartres et Decatur, mesurant vingt-six [26] pieds trois [3] pouces de façade rue Toulouse, sur une profondeur de quatre-vingts [80] pieds et un [1] pouce sur la ligne du côté de la rue de Chartres; soixante-neuf [69] pieds, neuf [9] pouces et sept [7] lignes du côté de la rue Decatur, et vingt-six [26] pieds trois [3] pouces et trois [3] lignes sur la limite intérieure.

Les terrains qui précèdent sont mentionnés conformément à un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du mois d'août 1889.

Les améliorations sur la propriété ci-dessus décrite consistent en:

1° Une bâtisse en briques, à quatre étages, à deux corps de logis, connue comme les Nos 11 et 13 rue Toulouse.

2° Une bâtisse en briques, à trois étages, connue comme le No 17 rue Toulouse.

3° Une bâtisse en briques, à deux étages, connue comme le No 19 rue Toulouse.

4° Une bâtisse en briques à deux étages connue comme les Nos 15 et 17 rue Jefferson. Le tout ensemble étant connu comme le "Crescent City Rice Mill and Warehouse," ensemble avec les propriétés ci-dessus décrites, toutes les machines du moulin à riz, bouilloires et tout le matériel pouvant se transporter ou non appartenant aux affaires du dit moulin à riz, contenu dans les locaux ci-dessus désignés à l'exception de quatre (4) pièces de riz, la propriété personnelle de A. Socola, Esq.

Aussi le droit d'occupation de la propriété connue comme le No 25 rue Jefferson, par bail fait entre Abel Dreyfus, curateur, etc., et Jas. J. Reiss et A. Socola, pour un terme de quatre ans, expirant le 31 décembre 1890, au taux de cent cinquante piastres par an payables mensuellement. L'acquéreur devra payer le loyer.

Les dits locaux sont maintenant occupés comme un moulin. Ensemble avec les propriétés et le moulin de moulin, etc., c'est le stock de moulin [illegible] et tout ce qui s'y trouve [illegible] le même jour et à la même heure, conformément au jugement rendu par l'Hon. Cour ci-dessus mentionné, un rapport détaillé, un état de tous les connaissements, [illegible] au moulin, etc., pouvant être vu pour l'inspection au bureau de l'encanteur jusqu'au jour de la vente.

Termes—Les propriétés ici mentionnées se transportent en une seule fois, vendues en bloc aux conditions suivantes: Comptant. Dix pour cent [10 0/0] devant être payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs, et aussi les taxes dues et exigibles en 1889.
15 août—15 24 31—7 14 21 sept

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur à Slidell, paroisse de St Tammany, Houston, etc.

Succession de G. B. Sharbora.

No 27,114—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS — Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St-Charles, ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, en date du 12 août 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Une certaine portion de terre, divisée en 14 lots, dans l'îlet No 25 dans la subdivision de la ville de Slidell, dans la paroisse St-Tammany, [illegible]. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible].

Aussi à la même heure et au même endroit, il sera vendu un lot de meubles, de la [illegible] d'après inventaire enlevé.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. Bolla, notaire.
16 août—16 24 31 sept 7 14 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Le contenu d'un restaurant, d'une buvette et d'un salon d'huîtres.

Succession de John O. Mehrs.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27166.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 30 septembre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, au No 174 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 septembre 1889:

Le contenu du susdit établissement, d'après inventaire déposé à mon bureau.

Aussi—Une machine électrique avec éventails.

Le privilège du bail du dit établissement, à raison de $250 par an, échéant le 30 septembre 1892.

Conditions—Comptant.
17 sept—17,23,29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur à l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue des Musées.

Succession de Frank Lamberg, ou Lamberg.

No 27,480 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI, 19 octobre 1889, il sera vendu à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles. En vertu d'un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous la date du 13 septembre 1889. Les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Musique, Morale, les avenues St-Claude et Lafayette, mesurant 65 pieds 5 pouces de face à la rue des Musées, 75 pieds de face à l'avenue Lafayette, 56 pieds de profondeur du côté de la rue Musique et 67 pieds 9 pouces sur l'avenue St-Claude.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même District et îlet attenant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant 42 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue des Musées, 65 pieds de profondeur du côté de la rue Musique, 56 pieds de profondeur du côté de l'avenue Lafayette, et 30 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication.
15sept—15 21 28—5 12 15 19

Petite maison rue des Remparts, No 233, Troisième District.

Propriété spacieuse rue du Quartier, No 504, entre les rues Tonti et Rocheblave, Deuxième District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74—

1° Un lot de terre mesurant 28 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Union et Bourbon. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues du Quartier, Hôpital, Tonti et Rocheblave, mesurant 32 pieds de face à la rue du Quartier sur 141 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Rocheblave, 124 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue Tonti, 39 pieds 8 pouces 6 lignes dans le fond, 16 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne courant diagonalement vers l'extrémité de la ligne du fond vers la rue du Quartier, et 11 pieds 2 pouces 1 ligne sur une ligne parallèle à la rue du Quartier et courant vers la rue Tonti.

Ensemble, une maison basse en bois refaite de la rue ayant quatre chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.
14 sept—

Vente positive de trois terrains rue des Champs-Elysées, faisant face au square Marigny, entre les rues Champs-Elysées et Claiborne et Marigny et Claiborne.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 21 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles—

Trois lots de terre désignés par les Nos 8, 9 et 10, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Claiborne et Robertson, et ayant les dimensions suivantes:

Le lot No 10—39 pieds 9 pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Claiborne.

Le lot No 8 ayant les mêmes dimensions que le lot ci-dessus, et formant l'encoignure des rues Marigny et Claiborne.

Le lot No 9—32 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 9 pouces de profondeur—Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
14 sept—

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 17 septembre 1889 il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Galvez et Orange—

La vacherie de M. Waltzberg, se composant de

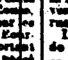

13 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres fraîches en lait et sur le point de vêler, 1 cheval de race, 1 charrette à lait, bidons, barattes et tous les ustensiles de laiterie.

Le plus fort acquéreur aura la clientèle de 60 à 70 gallons de lait par jour.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 à trois mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 14sept—

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 183, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Succession de Jean Menestre.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,163.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 7 septembre 1889 par F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourgogne et Remparts, mesurant 23 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, sur 126 pieds 10 pouces 4 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, incluant la moitié du corridor en commun entre le dit lot et la propriété attenante vers la rue Bourgogne. Ensemble, une maison en briques à étages ayant au rez-de-chaussée un corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse et plus une chambre à coucher. Une autre bâtisse en briques à étages dans la cour de huit chambres, hydrants, cour carrelée, citerne, etc., etc. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
8 sept—8 14 21 28—5 12 oct

PAR RONY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 287 rue Erato.

Succession de Thomas Kelly et Margaret Flynn Kelly, sa femme.

No. 27,687—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR RONY & O'CONNOR—Nicholas J. Rony, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 septembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Erato, Clio et Magnolia, désigné par le No 3, sur un croquis annexé à un acte passé au bureau de Wm. McC. Jones, notaire public, le 20 décembre 1868, mesurant, d'après le dit croquis, 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Erato, sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie d'une subdivision de lots, désignés par les Nos 14 et 15, d'après un plan dressé par A. D. Phelps, voyer, daté le 2me jour de février 1846, et déposé au bureau de Jules Mossy, notaire public. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, toit en ardoises, connue comme le No 287 rue Erato.

Termes—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire public.
12 sept—19 21 28—oct 5 12

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées rue Trafalgar, entre St-Charles et Carondelet, (ou rue à Burthe) dans la Sixième District.)

Zachary T. Bloch vs J. et M. Williams

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 27,618—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Apollon, St-Charles, Trafalgar et Quatrième, et désigné par le No [illegible] sur un dessin annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyol, notaire, le 18me jour du mois d'avril 1850. Ledit terrain mesure trente pieds de face à la rue Trafalgar, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et fait partie de la propriété acquise par le défendeur de Louis King, veuve de feu William H. Williams, en même, en vertu d'un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 22me jour du mois de mai 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 août—28 [illegible] sept 4 11 18 21

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO

Grande vente commerciale à crédit. 300 caisses d'échantillons de manufacturiers venant d'être reçues par les derniers arrivages des meilleures fabriques de l'Est et de l'Ouest.

PAR H. STERN & CIE, Encanteurs.—Il sera vendu le MARDI 17 septembre 1889, à leur salle d'encan No 86 rue du CANAL, près Camp, commençant à 11 heures A. M. 120 caisses de bottes et souliers, comprenant un grand assortiment convenable pour hommes, garçons, dames, demoiselles et enfants.

Aussi—200 caisses d'échantillons de manufacturiers, comprenant un assortiment de choix de bottes et souliers de saison, convenable pour ce marché.

La vente ci-dessus sera faite sans aucune réserve.
Termes—Crédit libéral à la vente.
17 sept—1f

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

COTTAGE

No 349 rue d'Orléans, entre les rues Galvez et Miro.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, No 2 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs—

Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, désignée par le lot No 7 et partie du lot No 8 dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Galvez et Miro, mesurant 40 pieds de face à la rue d'Orléans, 46 pieds de large dans le fond, sur une profondeur irrégulière de 79 pieds 6 pouces et 6 lignes.

Toutes les mesures étant plus ou moins; le terrain est vendu d'après un plan dressé par D. E. Saghers, daté le 28 août 1889 et maintenant à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue avec trois chambres, lieux d'aisance, etc.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur paiera en-dessus de son enchère les taxes de 1889.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Positivement pas de limite.

14 sept—14 18 21 jusqu'à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix

Du Troisième District.

Coin des rues Pauline et Chartres—Joli cottage.

Coin des rues Peters et Pauline—Grande bâtisse.

Rue Pauline, entre Peters et Chartres.

Rue des Remparts, entre Désiré et Piété—Terrain vague.

Succession de Henri Bittera.

No 5,261—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 2 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent, en congé, daté du 15 août 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, carré d'îlet borné par les rues Peters, Chartres, Pauline et Jeanne, mesurant chacun 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 128 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade rue Pauline. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peters et Pauline; et les améliorations comprennent une vaste bâtisse.

2° Un terrain dans le même district, carré d'îlet que la propriété précédemment cité, désigné par le No 3, mesurant 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 128 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'îlet que les propriétés précédemment décrites, désigné par le No 11, mesurant 32 pieds 6 pouces de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur et de façade rue Chartres, donnant dans le fond sur le terrain No 12. Les améliorations comprennent un cottage avec 3 chambres, cuisine et citerne.

4° Un terrain dans le même carré d'îlet que les trois propriétés précédemment décrites, désigné par le No 12, mesurant 32 pieds 6 pouces de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un hangar, citerne, etc. Les quatre propriétés ci-dessus décrites sont vendues d'après un plan de D. E. Saghers, architecte, du 1889.

5° Un terrain situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Désiré et Piété, mesurant 27 pieds 6 pouces de façade rue Remparts, sur 127 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière et 105 pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions—Pour la propriété cinquième ci-dessus décrite, comptant; balance à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent, l'acquéreur à payer au billet à l'ordre de l'acquéreur, au moment de l'adjudication, garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur fera assurer la propriété pour le montant des billets fournis et transférera la police au détenteur des billets. L'acte de vente devant renfermer les clauses de non-aliénation et la vente sans évaluation. Cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles devront être contenues dans les actes de vente.

Les actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple à un étage couvert en ardoises.

No 346 rue Prieur, Troisième District.

Succession Veuve J. B. Lévigne.

Pour du Comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.—Albert Brignoni, encanteur—Bureau 39 et 40 rue Royale—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 20 août 1889, docket 27,564, pour le compte de la succession de veuve J. B. Lévigne, la propriété ci-après désignée sera vendue à l'encan:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Orléans, et mesurant en pied anglais, 18 pieds 11 pouces de façade rue Prieur sur une profondeur de 69 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple d'un étage de 2 chambres plâtrées et cuisine attenante à la maison principale et galerie, une bonne citerne, cabinet d'aisance, et portant le numéro municipal 346.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent de dépôt par l'acquéreur au moment de l'adjudication et le paiement des taxes dues pour l'année 1889.

L'acte de vente pardevant John E. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District.

Rue Remparts entre Gravier et Julia, à l'encan à des conditions faciles.

Dans l'affaire de Mme M. Holtzenberg vs Henry Holtzenberg.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.—No 27,467.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, rendu le 3 septembre et signé le 10 septembre 1889 décrétant un partage, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et appartenances qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Girod, Julia et Dryades, lequel dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Remparts, sur une profondeur entre lignes parallèles de 96 pieds 11 pouces en mesure américaine.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit ou à un an ou au gré de l'acquéreur. La portion à crédit doit être représentée par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue; l'acte portant toutes les clauses usuelles de garantie et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 sept—15 21 28—5 12 19 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District, Rue Louisa, entre Bons-Enfants et Marais.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Mme Ernestine Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 27,692.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour l'Division E, actuellement absent sur un congé, daté le 31 août 1889, il sera vendu la propriété désignée ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Piété, Bons-Enfants et Marais, mesurant 27 pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de 90 pieds et 7 lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans ou un an à l'option des acquéreurs, et la portion à crédit s'il y en a, garantie par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent par an d'intérêt à partir de la vente jusqu'à paiement, garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt d'argent de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour lier la vente.
8 sept—1, 14, 21, 28—5oct.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Septième District.

Succession de John Henry Gaines.

No 24,908—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—SAMEDI 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent par congé, en date du 3 septembre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartième, Madison, Dumble et Dublin, mesurant 30 pieds de face à la rue Quartième, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, étant les lots 17 et 18 de l'îlet borné par les rues Washington, Cohn, Burdette et Septième, mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 20 pour cent sur le prix d'achat au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
7sept—7 14 21 28—oct 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante, située dans un quartier central, et de grande valeur,

Coin nord-ouest des rues Bourbon et St-Philippe.

Excellents magasins et belles propriétés pour résidences,

Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson.

Magasins de choix parfaitement situés,

Nos 172 et 174 Sud-Remparts, près du Marché Poydras.

Cottage en briques double d'un bon rapport,

Nos 170 et 172 rue Claiborne.

Propriété vacante de valeur,

Près du Chemin coquillé du Fort Espagnol.

A L'ENCAN.

Succession de feu le colonel Camille E. Girardey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—No 26,878.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, d'une manière positive, en vertu d'un jugement de l'honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 12 septembre 1889, rendu dans l'affaire de la dite succession, les propriétés de valeur, ci-après décrites, savoir:

1° La maison de résidence cabinetée à trois étages, No 233 rue Bourbon, coin nord-ouest de la rue St-Philippe, dans l'îlet borné par les rues Ursulines et Dauphine, d'une apparence imposante, embellie par une véranda sur façade spacieuse devant et sur le côté, et ayant de larges corridors à chaque étage, d'élégants salons doubles et une salle à manger. Le tout arrangé de façon à être arrangé en un grand salon, de vastes confortables chambres à coucher avec armoires élevé, et des chambres avec de grandes ouvertures sur les galeries, cabinets, chambre à bain et office, lieux d'aisance en porcelaine, cave, cuisine, etc., écurie, remise, chambre à charbon, et à bois, citerne, hydrants, etc., cour carrelée. Les terrains sont vastes et comprennent ensemble 58 pieds 5 pouces 4 lignes de façade rue Bourbon, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue St-Philippe, dont un joli jardin de côté avec un petit cabinet en fer, embelli par des arbustes, des plantes rares et des fleurs. Une grande citerne, à l'étage supérieur, un belvédère surmonte la partie inférieure de la maison, donnant une jolie vue des terrains avoisinants. Je lui donne construction, arrangée avec agrément et minée continuellement, jusqu'à ce jour, [illegible] d'habitude parfait confort, élégance et valeur vraiment.

2° Les grands magasins substantiels à deux étages en briques et résidences confortables, Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Levée et St-Pierre, ayant de grandes galeries faisant face aux deux rues et deux grands magasins, vitrines, cour carrelée, hydrants, etc. Les terrains mesurent 30 pieds 4 lignes de face à la rue Chartres, 56 pieds 5 pouces et 5 lignes de large au fond et 78 pieds 5 pouces de profondeur sur la rue Jefferson, avec une cour à l'intérieur, avec un passage au-devant sur la rue Jefferson. Près du marché Français, de la Place Jackson, de la Cathédrale et des quais, dans un voisinage bien pavé et propre, cette belle propriété, rapporte annuellement 44 des loyers réguliers; le No 154 étant loué jusqu'en 1er octobre 1890 à raison de $402 par an, et le 156, $360 par an. Le bail expire le 1er octobre 1889. Comme solidité et stabilité, on ne peut désirer un meilleur placement.

3° Les deux magasins en briques commerciales de choix, Nos 172 et 174 Sud Remparts, entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet borné par la rue du Bassin, disposés pour magasins et résidences, le No 174 a un magasin et 3 chambres, et le No 172 magasin et 2 chambres avec dépendances, citernes, cours, etc., ils sont loués chacun à raison de $25 par mois, ou $600 par an pour les deux magasins.

Le terrain se compose de deux lots, mesurant chacun 25 pieds 5 pouces de face à la rue Sud-Remparts sur 85 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un bon centre commercial près des marchés Poydras et Pilié et de la gare du Mississippi Valley, accessible pour toute personne d'affaires au dehors, de bonne rentrée et en peut être assuré un placement à une valeur permanente, offrant une rare occasion pour une spéculation ou un placement de première classe.

4° Le cottage en briques désirable à double corps de logis et deux bâtisses attenantes au fond à deux étages Nos 170 et 172 North Claiborne entre Ste-Anne et Dumaine (îlet borné par les rues Robertson et Dauphine) ayant 6 chambres et une allée sur le côté à chaque corps de logis, citerne, etc.

Le lot est large et profond ayant 32 pieds 2 pouces de face à la rue North Claiborne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Situé sur une belle avenue près du marché Tremé et du Vieux Bassin, cette propriété rapporte un loyer régulier de $240 par an.

5° Trente-six (36) lots et portions d'îlets de terre situés au fond du troisième district et placés entre le bayou St-Jean et le Chemin de Gentilly, désignés comme portions 1, 2, 3, 4, 6, 7 sur un plan dressé par A. G. Bowler et A. C. Jones, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant Octave De Armas, ex-notaire, le 21 février 1868 et un plan supplémentaire dressé par C. T. Soniat, voyer, annexé à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, daté le 20 mai 1878. Une copie de la dite esquisse sera exhibée à l'époque et au moment de la vente et attachée à l'acte de vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acheteurs. Crédit à un et deux ans en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à son paiement final. Il sera aussi réservé 5 pour cent pour honoraires d'avocat. La police d'assurance sera transférée aux porteurs des billets. Les acheteurs devront en outre verser dix pour cent du prix de vente, au moment de l'adjudication, pour les lier.

Actes de vente pardevant Jos. N. Wolfson, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 sept—15 21 28—oct 5 12 19.

CHLORO-NAPTHOLEUM devant être employé dans les lieux d'aisance, les fosses, chambres de malades et appartements en général. Tfff—3m

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.

Primes sur les risques d'incendie..	$243,[illegible]	
Primes sur les risques de rivière....	32,191 74	
Primes sur les risques de mer......	4,136 61	
Primes non expirées de 1887..........	61,687 21	$341,[illegible]
Moins, primes non expirées de 1888.....		82,135 35
		$[illegible] 14
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt.	$31,744 [illegible]	
Loyers........	[illegible]	$ 32,729 35
		$[illegible]
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie..........	$112,[illegible]	
Pertes sur les rivières............	1,612 84	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Commissions et réassurances.........	78,124 84	
Taxes et dépenses.	31,231 [illegible]	
Réserve pour pertes non ajustées......	20,000	
Dividende payé en juillet 1888......	11,000	$[illegible]
Profits nets....		$ 35,734 10

La Compagnie possède l'actif suivant:

$167,000 Bons consolidés Clearance Ex.............	$[illegible]
Argent en banque.....	[illegible]
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)........	33,[illegible]
Propriété foncière (Bâtisse occupée par la Compagnie) (en 1887 $40,000).....	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Métropole...........	1,350 00
Primes en voie de perception.....	43,[illegible]
Total..........	$[illegible] 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SHIPTON, Président.
JNO. G. DEMSS, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finance de la Compagnie d'Assurances "Home," déclarent avoir examiné, ainsi que l'exige la loi, que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.
JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE,
E. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 185 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne., ce 11me jour de janvier 1889.
Signé—Louis JAMES FAHEY, Notaire.

L'Abeille de [illegible]
Bureau: [illegible]
NOUVE[illegible]
MARDI, 17 [illegible]

Ventes de [illegible]

TAXES

La Ville de la [illegible]

[illegible]

GARDOUFF, Vve. 1650. Pour [illegible] $14 57, 1881 14 [illegible] 1884, 16 1885, 20 [illegible] Montant à [illegible]

ESERLING, Vve. 3466. Pour [illegible] 27 28, 1881, 8 92, 1884, 11 00, 1885, [illegible] Montant à [illegible]

ESCALLADE B. 3483 Pour [illegible] 86 92, 1882, 13 [illegible] 1885, 12 70. Montant à [illegible]

FLOURNOY, [illegible]

PERTH ou [illegible] 3749 Pour [illegible] $18 21, 1881, 17 16 00, 1884, 16 [illegible] Montant à [illegible]

PERTH ou [illegible] 3750. Pour [illegible]

GREGSON J. [illegible] 4002 Pour [illegible]

GUINAULT, JAS. 4114 Pour [illegible]

GUILLOT, Vve [illegible] 4130. Pour [illegible]

GUILLOT, Vve [illegible] 4131. Pour [illegible]

GENEREE, L. F. [illegible]

HAMMONT, H. [illegible]

GIQUEL, Mme J. [illegible]

GLUK, JOHN—4257 Pour [illegible]

GLUK, JOHN—4258. Pour [illegible]

FEUI[illegible]

No 19.

CALO[illegible]

PAR [illegible]